**BRUIT EN MILIEU MARIN**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.2.2

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces aquatiques)*

PROJET DE DÉCISIONS

**IMPACTS NÉGATIFS DES BRUITS ANTHROPIQUES SUR LES CÉTACÉS**

**ET D’AUTRES ESPÈCES MIGRATRICES**

***Adressé aux Parties***

13. AA  Les Parties sont invitées à :

1. diffuser les *Lignes directrices de la Famille de la CMS pour l’étude de l’impact sur l’environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin* figurant en annexe à la Résolution 12.14 auprès de tous les départements nationaux chargés de décider des activités génératrices de bruit;
2. informer le Conseil scientifique des expériences et des enseignements tirés de l'application de ces lignes directrices et de la nécessité de fournir des conseils supplémentaires sur l'évaluation et l'atténuation des bruits en milieu marin.

***Adressé au Secrétariat***

13. BB  Le Secrétariat est chargé de :

1. attirer l'attention d'autres organisations et initiatives intergouvernementales pertinentes sur la Résolution 12.14 et sur les *Lignes directrices de la Famille de la CMS pour l’étude de l’impact sur l’environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin* figurant en annexe à cette résolution;
2. renforcer la coordination avec d'autres forums internationaux afin d'encourager la cohérence dans la mise en œuvre des politiques relatives aux impacts négatifs du bruit sur la vie marine;
3. ajouter la note intitulée *Advisory Note: Further guidance on independent, scientific modelling of noise propagation* (UNEP/CMS/COP13/Inf.8) (note d'information : autres orientations sur la modélisation scientifique indépendante de la propagation du bruit) à l’*information pour un appui technique* fournie en ligne à l'adresse : <https://www.cms.int/fr/guidelines/cms-family-guidelines-EIAs-marine-noise>;
4. prier le groupe de travail conjoint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS sur le bruit d'examiner le rapport intitulé *Best Available Technology and Best Environmental Practice for Three Noise Sources: Shipping, Seismic Airgun Surveys and Pile Driving (*meilleures techniques disponibles (BAT) et meilleures pratiques environnementales (BEP) pour trois sources de bruit : le transport maritime, les relevés sismiques au canon à air et le battage de pieux) publié sous la cote UNEP/CMS/COP13/Inf.9 et d’en publier la version révisée dans le cadre des séries techniques afin de rendre l’information facilement accessible aux Parties;
5. avant la dernière réunion du Comité de session précédant la COP14, inviter les Parties à soumettre des informations sur les expériences et les enseignements tirés de l'application des *Lignes directrices de la Famille de la CMS pour l’EIE du bruit,* ainsi que sur la nécessité de fournir des orientations supplémentaires sur l'évaluation et l'atténuation du bruit en milieu marin.

**Adressé au Conseil scientifique**

13. CC   Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires de :

1. examiner le rapport sur les *Best Available Technology and Best Environmental Practice for Three Noise Sources: Shipping, Seismic Airgun Surveys and Pile Driving* après avoir reçu les contributions du groupe de travail conjoint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS sur le bruit et d’évaluer la nécessité et, si nécessaire, d’élaborer, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, des lignes directrices volontaires d'atténuation du bruit face à ces activités préoccupantes;
2. évaluer la nécessité de mettre à jour les *Lignes directrices de la Famille CMS pour l’étude d’impact environnemental des activités génératrices de bruit en milieu marin* et/ou l’*informations pour un appui technique* avant la 14e session de la Conférence des Parties.